

TRAITE D'APPORT PARTIEL D'ACTIFS

Entre la structure scindée :

Association d'Education populaire Loisirs et Culture de Bretteville sur Odon

Association régie par la loi du 1er juillet 1901 et les textes subséquents, déclarée auprès de la préfecture de Caen (14), modifié au journal officiel du 25 juin 2005 (sous le n°252).
Domiciliée à la mairie, avenue de woodbury, 14760 Bretteville-sur-odon.

Inscrite au Registre Nationale des Associations sous le numéro W142001409
Inscrite au Répertoire SIRENE sous le numéro 313 721 961 00024

Ci-après dénommée : Association d'Education populaire Loisirs et Culture de Bretteville sur Odon « structure scindée »,

Représentée par Monsieur Jean-Michel BOTHUA, en sa qualité de Président.

Ayant pour objet l'éducation populaire sous toutes ses formes. Elle se propose de seconder les familles et de collaborer avec elles pour l'éducation et la formation de leurs enfants sous tous ses aspects : physique, intellectuel, moral, professionnel et mixité sociale.

D'une part,

Et les structures bénéficiaires :

Loisirs et Compétition Bretteville sur Odon Athlétisme

Association régie par la loi du 1er juillet 1901 et les textes subséquents, déclarée le 5 mai 2023.
Sous le N°270 auprès de la préfecture de Caen (14) (Journal officiel du 16 mai 2023).
Domiciliée Halle des Sports, 1, rue du Stade, 14760 Bretteville-sur-Odon.

Inscrite au Registre Nationale des Associations sous le numéro W142017536
Inscrite au Répertoire SIRENE sous le numéro 923 563 126 00013

Ci-après dénommée : « structure bénéficiaire athlétisme »,

Représentée par Monsieur Michael COLIN, en sa qualité de Président.

Ayant pour objet de pratiquer et promouvoir des activités physiques et sportives, liées à l'athlétisme ainsi que gérer les moyens nécessaires pour leur mise en œuvre ; Favoriser par là même une pratique sociale conviviale.

Association Sportive Epron Badminton

Association régie par la loi du 1er juillet 1901 et les textes subséquents, déclarée le 26 août 2018.
Sous le N°173 auprès de la préfecture de Caen (14) (Journal officiel du 01/09/2018).
Domiciliée à 10 rue des Marronniers, 14610 Epron

Inscrite au Registre Nationale des Associations sous le numéro W142012701
Inscription au Répertoire SIRENE sous le numéro 842 056 582 00013

Ci-après dénommée : « structure bénéficiaire badminton »,

Représentée par Monsieur Matthieu THEBAULT, en sa qualité de Président.

Ayant pour objet de pratiquer le badminton et les disciplines associés.

Le Club de Bretteville-sur-Odon Basket

Association régie par la loi du 1er juillet 1901 et les textes subséquents, déclarée le 3 avril 2023.
Sous le N°393 auprès de la préfecture de Caen (14) (Journal officiel du 11 avril 2023).
Domiciliée place de l'église, 14760 Bretteville-sur-Odon ;

Bretteville sur Odon Football

Association régie par la loi du 1er juillet 1901 et les textes subséquents, déclarée le 31 mars 2023.
Sous le N°391 auprès de la préfecture de Caen (14) (Journal officiel du 11 avril 2023).
Domiciliée à rue de l'aiguillon, 14760 Bretteville sur Odon.

<p>Inscrite au Registre Nationale des Associations sous le numéro W142017496 Inscrite au Répertoire SIRENE sous le numéro 923 445 191 00011</p> <p>Ci-après dénommée : « structure bénéficiaire basket », Représentée par Monsieur Olivier LEGOURRIEREC, en sa qualité de Président. Ayant pour objet la pratique du basket; l'association organise des entraînements, compétitions, conférences, manifestations sportives et plus généralement tout exercice, activités et initiatives propres à la promotion et à l'éducation sportive et physique et du basket-ball.</p>	<p>Inscrite au Registre Nationale des Associations sous le numéro W142017494 Inscrite au Répertoire SIRENE sous le numéro 923 471 858 00012</p> <p>Ci-après dénommée : « structure bénéficiaire football », Représentée par Monsieur Cédric GARNIER, en sa qualité de Président. Ayant pour objet la pratique du football.</p>
<p>BSO Pétanque</p> <p>Association régie par la loi du 1er juillet 1901 et les textes subséquents, déclarée le 7 avril 2023. Sous le N°403 auprès de la préfecture de Caen (14) (Journal officiel du 11 avril 2023). Domiciliée rue de l'aiguillon, 14760 Bretteville sur Odon.</p> <p>Inscrite au Registre Nationale des Associations sous le numéro W142017507 Inscription au Répertoire SIRENE sous le numéro 923 572 226 00010</p> <p>Ci-après dénommée : « structure bénéficiaire pétanque », Représentée par Monsieur Marc FLAUSS, en sa qualité de Président. Ayant pour objet de développer la pratique de la pétanque; d'organiser des entraînements, compétitions, manifestations sportives.</p>	

D'autre part

Préambule

L'association d'Education populaire Loisirs et Culture de Bretteville sur Odon, propose depuis longtemps de multiples activités sur le territoire de Bretteville sur Odon.

L'association d'Education populaire Loisirs et Culture de Bretteville sur Odon a pour objet l'éducation populaire sous toutes ses formes. Elle se propose de seconder les familles et de collaborer avec elles pour l'éducation et la formation de leurs enfants sous tous ses aspects : physique, intellectuel, moral, professionnel et mixité sociale.

L'association anticipe de diminuer le nombre de sections afin qu'il soit plus facile de trouver un remplaçant dans la fonction de président. Il est difficile de trouver des bénévoles souhaitant prendre

les fonctions de dirigeants de cette association multi-activités regroupant des activités de loisirs, culturelles et sportives, et plus précisément le rôle de président, malgré de nombreux bénévoles investis dans chacune des sections.

L'ensemble des dirigeants de l'association accompagné par la collectivité souhaite la poursuite des activités diversifiées sur le territoire de Bretteville-sur-Odon, il a donc été décidé de procéder à une restructuration de l'association, en accompagnant les sections sportives souhaitant prendre leur autonomie.

Elle a décidé lors de son assemblée générale du 7 décembre 2022 (procès-verbal joint en annexe) de procéder à un apport partiel d'actifs de ladite association vers cinq associations autonomes et juridiquement indépendantes.

Cette restructuration s'effectuera par apport partiel des activités de l'association d'Education populaire Loisirs et Culture de Bretteville sur Odon aux associations spécialement constituées à cet effet ou déjà existantes :

- Loisirs et Compétition Bretteville sur Odon Athlétisme
- Association Sportive Epron Badminton
- Le Club de Bretteville-sur-Odon Basket
- Bretteville sur Odon Football
- BSO Pétanque

Plus précisément, l'association d'Education populaire Loisirs et Culture de Bretteville sur Odon sera scindée et elle transférera simultanément les activités de chacune de ses sections correspondant aux différentes disciplines sportives pratiquées aux associations de chaque discipline nouvellement constituées ou déjà existantes.

Les transferts d'activités visés au paragraphe précédent seront réalisés par voie d'apport partiel d'actifs conformément à la loi relative à l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) du 31 juillet 2014 donnant un statut juridique aux opérations de restructuration et vu le décret n° 2015-832 du 7 juillet 2015, pris pour l'application de la loi ESS, précisant les conditions concrètes des opérations.

Le présent traité d'apport partiel d'actif a pour objet de fixer les conditions et modalités des apports consentis par l'association d'Education populaire Loisirs et Culture de Bretteville sur Odon aux associations précitées.

Motifs et buts

L'ensemble des associations partie prenante de cette opération de restructuration, l'association scindée comme les associations nouvellement créées ou déjà existantes dénommées « association bénéficiaire » dans chacune des disciplines, poursuivent des buts communs en particulier la pratique et la promotion d'activités sportives.

Conditions

Prise d'effet de la scission

La date d'effet de l'opération d'apports partiels d'actifs est fixée au 1^{er} juillet 2023.

Arrêtés des comptes

La « structure scindée » en accord avec les « structures bénéficiaires » a établi un arrêté des comptes au 31 décembre 2022. Les comptes de l'association scindée qui serviront de base à l'établissement des conditions et modalités de la scission sont ceux arrêtés au 31 décembre 2022.

Désignation et évaluation de l'actif et du passif transmis

La « structure scindée » apporte aux « structures bénéficiaires » tous les éléments (actifs et passifs), droits et valeurs, qui constituent le patrimoine de l'association scindée des disciplines concernées par l'opération.

La « structure scindée » en accord avec les « structures bénéficiaires » a établi un inventaire de l'ensemble des biens et petits matériels par section. Il est convenu que l'association bénéficiaire reprenant la discipline de la section de l'association scindée aura pour transmission les éléments des inventaires annexés à ce traité.

La situation comptable de l'association d'Education populaire Loisirs et Culture de Bretteville sur Odon de l'ensemble des sections est annexé à ce traité.

Etat sur le personnel

Les associations bénéficiaires reprendront l'ensemble du personnel correspondant à la section dont ils reprennent l'activité inscrit dans le registre de l'association d'Education populaire Loisirs et Culture de Bretteville sur Odon. A titre indicatif et au jour de la signature de ce traité, l'état du personnel est inscrit dans un tableau en annexe.

Compte tenu de son activité multiple, l'association d'Education populaire Loisirs et Culture de Bretteville sur Odon applique la convention collective nationale Eclat (IDCC 1518). Les associations bénéficiaires, auront pour activités la pratique d'une discipline sportive, elles devront donc appliquer la convention collective nationale du sport (IDCC 2511).

Les anciennetés et avantages acquis seront conservés lors du transfert vers les « structures bénéficiaires » pour l'ensemble des salariés.

Par ailleurs, entre la date d'arrêté des comptes et la date d'apports partiels d'actifs effective, l'association d'Education populaire Loisirs et Culture de Bretteville sur Odon s'engage à ne pas :

- Augmenter les rémunérations brutes des salariés,
- Leur accorder de nouveaux avantages en nature ou pécuniers.

Subvention municipale

La subvention municipale étant versée à l'association d'Education populaire Loisirs et Culture de Bretteville sur Odon pour l'année civile 2023 de façon mensuelle.

Il est convenu entre l'ensemble des parties que LCBO continue à recevoir mensuellement de la part de la Mairie et la reverse ensuite aux 5 associations reprenant chacune des disciplines jusqu'à épuisement du montant qui leur a été alloué. En fin d'année, elles auront ainsi perçus l'intégralité de leur subvention via LCBO.

Conditions des apports

Les associations bénéficiaires auront la jouissance des biens et droits apportés par l'association d'Education populaire Loisirs et Culture de Bretteville sur Odon à compter du jour de la réalisation définitive de l'apport partiel d'actifs. L'apport pur et simple des biens et droits se fera à titre gracieux.

Les associations bénéficiaires, à hauteur de la section dont elles reprennent l'activité :

- Prendront les biens et droits avec tous leurs éléments corporels et incorporels dans l'état où le tout se trouvera lors de la prise de possession sans pouvoir demander aucune discussion, division ou indemnité pour quelle que cause que ce soit ;
- Exécuteront à compter de la même date tous les marchés et les conventions intervenus avec les tiers, relativement à l'exploitation des biens et droits qui lui seront apportés, ainsi que toutes les polices d'assurances et tous les abonnements qui auraient pu être contractés ;

- Supporteront et acquitteront, à compter du jour de son entrée en jouissance, tous les impôts, contributions, taxes et cotisations, redevances d'abonnement, ainsi que toutes autres charges de toutes natures, ordinaires ou extraordinaires, qui sont ou seront inhérentes à l'exploitation des biens et droits objets de l'apport de la scission ;
- Supporteront les obligations et bénéficieront des droits attachés aux contrats d'apport avec droit de reprise de l'association scindée ;

L'association d'Education populaire Loisirs et Culture de Bretteville sur Odon s'engage à ne pas proposer dans ses activités les disciplines concernées par cette opération de restructuration dans les 3 prochaines années, sauf en cas de cessation d'activité des « associations bénéficiaires ».

Contrepartie de l'apport

En contrepartie de l'apport effectué par l'association d'Education populaire Loisirs et Culture de Bretteville sur Odon, les associations bénéficiaires s'engagent :

- À conserver aux biens apportés, la destination et l'usage qu'ils avaient au sein de l'association scindée.
- À assurer la continuité de l'activité de l'association d'Education populaire Loisirs et Culture de Bretteville sur Odon;
- À admettre comme membres, sauf manifestation de volonté contraire de leur part, tous les membres de l'association scindée de la section dont l'association bénéficiaire reprend l'activité jouissant de cette qualité à quelque titre que ce soit, au dernier jour avant l'opération. Les anciens membres de l'association scindée jouiront des mêmes droits et supporteront les mêmes charges que les membres de l'association bénéficiaire, et seront purement et simplement assimilés à ces derniers ;

Déclarations au nom des associations

Monsieur Jean-Michel BOTHUA, en qualité de Président et au nom de l'association d'Education populaire Loisirs et Culture de Bretteville sur Odon, « structure scindée », déclare qu'il sera proposé aux membres de l'association réunis en Assemblée Générale Extraordinaire d'approuver le présent traité d'apport partiel d'actifs, au vu des comptes arrêtés au 31/12/2022 dans chacune des associations et qui seront présentés aux membres lors de cette assemblée.

Monsieur Michael COLIN, en qualité de Président et au nom de Loisirs et Compétition Bretteville sur Odon Athlétisme, « structure bénéficiaire athlétisme », déclare qu'il sera proposé aux membres de l'association réunis en Assemblée Générale Extraordinaire d'approuver le présent traité d'apport partiel d'actifs, au vu des comptes arrêtés au 31/12/2022 dans chacune des associations et qui seront présentés aux membres lors de cette assemblée.

Monsieur Matthieu THEBAULT, en qualité de Président et au nom de Association Sportive Epron Badminton, « structure bénéficiaire badminton », déclare qu'il sera proposé aux membres de l'association réunis en Assemblée Générale Extraordinaire d'approuver le présent traité d'apports partiels d'actifs, au vu des comptes arrêtés au 31/12/2022 dans chacune des associations et qui seront présentés aux membres lors de cette assemblée.

Monsieur Olivier LEGOURRIEREC, en qualité de Président et au nom de Le Club de Bretteville-sur-Odon Basket, « structure bénéficiaire basket », déclare qu'il sera proposé aux membres de l'association réunis en Assemblée Générale Extraordinaire d'approuver le présent traité d'apports partiels d'actifs, au vu des comptes arrêtés au 31/12/2022 dans chacune des associations et qui seront présentés aux membres lors de cette assemblée.

Monsieur Cédric GARNIER, en qualité de Président et au nom de Bretteville sur Odon Football, « structure bénéficiaire football », déclare qu'il sera proposé aux membres de l'association réunis en

Assemblée Générale Extraordinaire d'approuver le présent traité d'apports partiels d'actifs, au vu des comptes arrêtés au 31/12/2022 dans chacune des associations et qui seront présentés aux membres lors de cette assemblée.

Monsieur Marc FLAUSS, en qualité de président et au nom de la BSO Pétanque, « structure bénéficiaire pétanque », déclare qu'il sera proposé aux membres de l'association réunis en Assemblée Générale Extraordinaire d'approuver le présent traité d'apports partiels d'actifs, au vu des comptes arrêtés au 31/12/2022 dans chacune des associations et qui seront présentés aux membres lors de cette assemblée.

Réalisation de l'opération de restructuration

Le présent projet d'apports partiels d'actifs de l'association d'Education populaire Loisirs et Culture de Bretteville sur Odon qui en résulte ne deviendront définitifs qu'à compter des assemblées de ratification de l'apports partiels d'actifs réunies par chaque association, sous réserve de la réalisation préalable des conditions suspensives ci-après :

- Approbation avant le 15/09/2023 par l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'association d'Education populaire Loisirs et Culture de Bretteville sur Odon du présent projet d'apports partiels d'actifs ;
- Approbation avant le 15/09/2023 par l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'association Loisirs et Compétition Bretteville sur Odon Athlétisme du présent projet d'apports partiels d'actifs ;
- Approbation avant le 15/09/2023 par l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'association Association Sportive Epron Badminton du présent projet d'apports partiels d'actifs ;
- Approbation avant le 15/09/2023 par l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'association Le Club de Bretteville-sur-Odon Basket du présent projet d'apports partiels d'actifs ;
- Approbation avant le 15/09/2023 par l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'association Bretteville sur Odon Football du présent projet d'apports partiels d'actifs ;
- Approbation avant le 15/09/2023 par l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'association BSO Pétanque du présent projet d'apports partiels d'actifs ;

Ainsi, si l'ensemble des conditions suspensives précitées n'étaient pas intervenues d'ici au 15/09/2023, le présent projet serait considéré comme nul et non avenue sans qu'il y ait lieu à paiement d'aucune indemnité.

Frais et droit

Les frais et droits des présentes et ceux de leur réalisation seront supportés par l'association d'Education populaire Loisirs et Culture de Bretteville sur Odon.

Liste des annexes

- A Statuts des associations parties prenantes au présent traité :
- A.1 L'association d'Education populaire Loisirs et Culture de Bretteville sur Odon – Structure scindée
 - A.2 Loisirs et Compétition Bretteville sur Odon Athlétisme - Structure bénéficiaire athlétisme
 - A.3 Association Sportive Epron Badminton – Structure bénéficiaire badminton
 - A.4 Le Club de Bretteville-sur-Odon Basket - Structure bénéficiaire basket
 - A.5 Bretteville sur Odon Football - Structure bénéficiaire football
 - A.6 BSO Pétanque - Structure bénéficiaire pétanque
- B Extrait de la publication au journal officiel des associations :
- B.1 L'association d'Education populaire Loisirs et Culture de Bretteville sur Odon – Structure scindée
 - B.2 Loisirs et Compétition Bretteville sur Odon Athlétisme - Structure bénéficiaire athlétisme
 - B.3 Association Sportive Epron Badminton – Structure bénéficiaire badminton
 - B.4 Le Club de Bretteville-sur-Odon Basket - Structure bénéficiaire basket
 - B.5 Bretteville sur Odon Football - Structure bénéficiaire football
 - B.6 BSO Pétanque - Structure bénéficiaire pétanque
- C Récépissé de déclaration des associations :
- C.1 L'association d'Education populaire Loisirs et Culture de Bretteville sur Odon – Structure scindée
 - C.2 Loisirs et Compétition Bretteville sur Odon Athlétisme - Structure bénéficiaire athlétisme
 - C.3 Association Sportive Epron Badminton – Structure bénéficiaire badminton
 - C.4 Le Club de Bretteville-sur-Odon Basket - Structure bénéficiaire basket
 - C.5 Bretteville sur Odon Football - Structure bénéficiaire football
 - C.6 BSO Pétanque - Structure bénéficiaire pétanque
- D Avis de situation au répertoire Sirène des associations :
- D.1 L'association d'Education populaire Loisirs et Culture de Bretteville sur Odon – Structure scindée
 - D.2 Loisirs et Compétition Bretteville sur Odon Athlétisme - Structure bénéficiaire athlétisme
 - D.3 Association Sportive Epron Badminton – Structure bénéficiaire badminton
 - D.4 Le Club de Bretteville-sur-Odon Basket - Structure bénéficiaire basket
 - D.5 Bretteville sur Odon Football - Structure bénéficiaire football
 - D.6 BSO Pétanque - Structure bénéficiaire pétanque
- E Comptes arrêtés au 31 décembre 2022 de l'association d'Education populaire Loisirs et Culture de Bretteville sur Odon – Structure scindée – et des sections concernées par la restructuration :
- E.1 L'association d'Education populaire Loisirs et Culture de Bretteville sur Odon – Structure scindée
 - E.2 L'association d'Education populaire Loisirs et Culture de Bretteville sur Odon – Structure scindée – Section Athlétisme
 - E.3 L'association d'Education populaire Loisirs et Culture de Bretteville sur Odon – Structure scindée – Section Badminton
 - E.4 L'association d'Education populaire Loisirs et Culture de Bretteville sur Odon – Structure scindée – Section Basket

- E.5 L'association d'Education populaire Loisirs et Culture de Bretteville sur Odon – Structure scindée – Section Football
 - E.6 L'association d'Education populaire Loisirs et Culture de Bretteville sur Odon – Structure scindée – Section Pétanque
- F Inventaire des biens de l'association d'Education populaire Loisirs et Culture de Bretteville sur Odon – Structure scindée - concernées par la restructuration :
- F.1 L'association d'Education populaire Loisirs et Culture de Bretteville sur Odon – Structure scindée – Section Athlétisme
 - F.2 L'association d'Education populaire Loisirs et Culture de Bretteville sur Odon – Structure scindée – Section Badminton
 - F.3 L'association d'Education populaire Loisirs et Culture de Bretteville sur Odon – Structure scindée – Section Basket
 - F.4 L'association d'Education populaire Loisirs et Culture de Bretteville sur Odon – Structure scindée – Section Football
 - F.5 L'association d'Education populaire Loisirs et Culture de Bretteville sur Odon – Structure scindée – Section Pétanque
- G Liste du personnel de l'association d'Education populaire Loisirs et Culture de Bretteville sur Odon – Structure scindée - concernées par la restructuration à la date de signature du présent traité et présent à la date effective de l'opération
- H Compte-rendu de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 7 décembre 2022 de l'association d'Education populaire Loisirs et Culture de Bretteville sur Odon – Structure scindée actant le principe de restructuration

Fait en six exemplaires originaux,

A Bretteville sur Odon, Le ...

<p>Pour l'association d'Education populaire Loisirs et Culture de Bretteville sur Odon</p> <p>Le président, Monsieur Jean-Michel BOTHUA</p>	<p>Pour Loisirs et Compétition Bretteville sur Odon Athlétisme</p> <p>Le président, Monsieur Michael COLIN</p>	<p>Pour Association Sportive Epron Badminton</p> <p>Le Président, Monsieur Matthieu THEBAULT</p>
<p>Pour Le Club de Bretteville-sur-Odon Basket</p> <p>Le Président, Monsieur Olivier LEGOURRIEC</p>	<p>Pour Bretteville sur Odon Football</p> <p>Le Président, Monsieur Cédric GARNIER</p>	<p>Pour BSO Pétanque</p> <p>Le Président, Monsieur Marc FLAUSS</p>